

Question écrite du 11/12/2019

de FREDERIC André

à DERMAGNE Pierre-Yves, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

Dans le cadre de la crise des scolytes, Monsieur le Ministre s'était engagé à objectiver les pertes pour les communes concernées. C'est désormais chose faite si l'on en croit la presse puisque, selon les chiffres transmis par 42 communes de la Province de Luxembourg, la perte de recettes totale est estimée à 13 millions d'euros en 2019. Sur ce montant, 9,9 millions concernent les seuls résineux, dont le prix moyen de vente est tombé de 58 euros/m³ en 2017 à 26,80 euros/m³ en 2019.

Monsieur le Ministre dispose-t-il des chiffres pour toutes les communes concernées ? Quelles aides pourrait-il envisager quant à ces communes ?

Réponse du 19/12/2019

de DERMAGNE Pierre-Yves

Comme il en avait été convenu en Gouvernement, un courrier commun du SPW Intérieur et du Crac a été envoyé aux communes ayant fait état — du moins à mon niveau — de difficultés rencontrées dans le cadre de la peste porcine africaine et des bois scolytés.

Ce courrier demande aux communes plaignantes une objectivation chiffrée des différentes conséquences néfastes de ces deux crises.

Elles ont jusqu'au 19 décembre pour communiquer les informations utiles aux deux administrations. Je ne dispose donc pas, actuellement, de toutes les informations nécessaires pour évaluer le déficit occasionné et en informer le Gouvernement.

Il est bien entendu que les informations qui seront communiquées par ces communes ne sont pas une exclusive, mais bien une référence pour l'ensemble du Gouvernement, renvoyant aux compétences et budgets de chacun des ministres.

Concernant les interventions éventuelles, c'est un débat qui devra avoir lieu au sein du Gouvernement.

Je rappelle qu'à mon niveau, l'octroi de prêts au travers du compte Crac, reste une piste envisageable pour aider les communes touchées, au-delà des 17 communes déjà identifiées dans le cadre de la peste porcine africaine.

Je rappelle aussi que, contrairement à cette dernière, plus ponctuelle, le scolyte des bois est un problème récurrent.

Pour conclure à ce stade, je note que si l'honorable membre cite la presse du 29 novembre évoquant les pertes de recettes pour les 42 communes de la province de Luxembourg, un autre article, du 26 novembre, concernant Libramont, titrait : « la vente de bois a flambé » et affirmait que la recette budgétée était dépassée.

Ceci pour dire qu'il ne faut préjuger dans aucun sens et prendre le temps nécessaire à la récolte les données utiles puis à leur analyse objective. C'est ce que nous allons faire.